Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260409-202604_XII-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE
-
MAIRIE DE RIEC SUR BELON
-
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt six,
Le 09 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 avril 2026, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (25) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, S. LE ROI, M. CAPITAINE, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, D. GUERER, G. FLOCH, C. LE ROUX, M. GUYADER, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, P. PLOUZENNEC, A. COTTEN, V. PENNOBER, C. KERYHUEL, D. CADO, K. DROUGLAZET, F. POMMIER.
Absents représentés (2) : L. LE GUEN à M. CONAN, C. HENNÉ à C. KERYHUEL
Absent non représenté (0) :
A. COTTEN a été nommée secrétaire de séance

OBJET | **XII. ADMINISTRATION – Désignation représentant de la commune au SDEF**

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1524-5,
Vu le code du commerce,
Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère est un établissement public chargé de l'organisation du service public de distribution d'électricité en lieu et place des communes ou EPCI membres et agit en tant qu'autorité concédante de réseau. Réseau confié à ENEDIS qui l'exploite.
Le SDEF est un acteur incontournable des projets liés à l'énergie sur la commune mais aussi à l'éclairage public. Sur la commune un projet d'importance est en cours, il s'agit de la transformation de l'ensemble des points lumineux d'éclairage public en LED. Ce programme nommé Intracting permet sur l'année 2026 de voir l'ensemble des quelques 600 mâts de la commune passé en éclairage à LED ce qui baissera de façon durable le coût de l'éclairage public.
Considérant que le SDEF déploie également des solutions pour les énergies renouvelables, les mobilités électriques, le développement d'outils numériques permettant le suivi des consommations etc…
Considérant que chaque commune du département doit désigner deux représentants titulaires et suppléants auprès du SDEF. Ces représentants éliront le comité syndical du SDEF qui prendra les décisions pour le syndicat. Les représentant de la collectivité ont également un rôle de lien et de suivi des opérations portées par le SDEF sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré,

Désigne ses représentants au SDEF, comme suit.
Titulaires : Yves-Marie GUEGUEN et Laurent LE GUEN
Suppléants : Ewen Le Floch et Yves-Marie JOUAN

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

MAIRIE DE RIEC SUR BELON 29340 (Finistère)

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260409-202604_XII-DE

